



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert statuera sur une demande de dérogation mineure au *Règlement de zonage 2024-215*, pour la propriété ci-après mentionnée, lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le lundi 19 janvier 2026 à 19 h 00**, au Centre multifonctionnel, sis au 81, rue Hooper à Saint-Lambert.

105, rue Upper Edison

Nature de la demande:

La présente demande de dérogation mineure vise à autoriser un revêtement de bardage de cèdre bleu (revêtement d'origine) pouvant atteindre jusqu'à 100 % de la superficie des façades du nouveau bâtiment. Cela contrevient aux normes du règlement prévoyant qu'un bâtiment principal de 3 étages et moins dans une zone résidentielle doit nécessairement avoir 70 % de parement de pierre naturelle ou de brique d'argile par façade.

Disposition visée:

- Article 4.3.5, alinéa 1, paragraphe 1 du *Règlement de zonage 2024-215*.



Perspective de la façade avant projetée

En conséquence, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le 19 janvier 2026**.

DONNÉ à Saint-Lambert ce 16 décembre 2025.

La greffière adjointe,

Amanda Jedrychowski

Me Amanda Jedrychowski